



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 22 octobre 2015

La MNCPC et le SCL coopèrent pour détecter l'utilisation de nouvelles substances chimiques comme précurseurs de drogues

La Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues (MNCPC) et le Service commun des laboratoires des ministères de l'économie et des finances (SCL) ont signé le 22 octobre 2015 une convention de coopération. Cet outil vise à fournir à la MNCPC **un appui technique lui permettant de détecter plus facilement l'utilisation de nouvelles substances chimiques comme précurseurs de drogues.**

Au sein de la Direction générale des entreprises, la MNCPC a pour **action principale d'assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux des substances chimiques susceptibles d'être détournées** pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de drogues.

Cette action **ne vise pas à interdire l'usage de ces produits qui ont des utilisations licites multiples** et bien souvent incontournables dans l'industrie, que ce soit pour la fabrication de médicaments, d'arômes pour les industries agroalimentaires, de parfums, de peintures ou dans de très nombreuses compositions largement commercialisées. L'enjeu est **d'assurer une surveillance et un encadrement de leur commerce licite afin d'éviter des détournements** pouvant conduire à la fabrication clandestine de drogues.

Toutefois, aujourd'hui cette surveillance est de plus en plus difficile compte tenu de l'utilisation croissante, par les organisations criminelles internationales, de nouveaux précurseurs (précurseurs de précurseurs, précurseurs fabriqués sur-mesure, etc.) et autres substances chimiques utilisées pour la fabrication de drogues de synthèse (notamment pour les nouveaux produits stupéfiants comme par exemple les cannabinoïdes de synthèse).

Dans ce cadre, la mise en œuvre de cette convention de coopération permettra à la MNCPC de bénéficier de l'appui technique et scientifique du service commun des laboratoires des ministères de l'économie et des finances (SCL). Ainsi, grâce à cette convention, la MNCPC sera en capacité, de pouvoir plus facilement déceler l'utilisation de nouvelles substances chimiques comme précurseurs de drogues.

En savoir plus sur la MNCPC : www.entreprises.gouv.fr/precurseurs-chimiques-drogues

En savoir plus sur le SCL : www.economie.gouv.fr/dgccrf/Le-service-commun-des-laboratoires-DGDDI-et-DGCCRF



Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la DGE *élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.*



Contact Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70 - Alexandra Chapon - 01 79 84 30 58